

Arrêté préfectoral autorisant à pénétrer dans des propriétés

ARCHIVE

Mise à jour des données cadastrales de la commune nécessitant de pénétrer dans les jardins privés.

du 19 septembre au 07 octobre 2022

PUBLIÉ LE
8 SEPTEMBRE 2022

L'article que vous consultez est archivé, il aborde un sujet qui n'est plus d'actualité.

En vue de la mise à jour du plan cadastral de la commune. M. HONNART, géomètre du cadastre est assermenté et habilité à pénétrer dans les propriétés privées afin d'y effectuer des mesures - du 19 septembre au 07 octobre 2022.

Ces mesures sont rapides et ne présentent pas de gêne particulière (ATTENTION, les personnes ne rentrent **que dans les jardins** ET NON DANS LES MAISONS/BÂTIMENTS).

Vous trouverez ci-joint l'arrêté préfectoral et l'avis signé par M. le Maire.

Article 4 : "Ces agents devront être porteurs d'une ampliation* du présent arrêté et la présenter à toute réquisition"

**ampliation = Copie authentifiée d'un acte notarié ou administratif.*